

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2011

Autorisation d'exploiter

- Délivré à Mme Angela CARBONE une autorisation d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne Pause-Café, sis à la Rue de la Poste 3 à Martigny
- Délivré à Mme Françoise DESCOMBES une autorisation d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne Café-bar œnothèque Le Minotaure, sis à la Rue du Léman 12 à Martigny
- Délivré à Mme Daniella SIDLER une autorisation d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne Camping TCS Les Neuvilles, sis à la Rue du Levant 68 à Martigny

Autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré à M. Jair DA SILVA, une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour l'exploitation d'un débit de boissons avec petite restauration dans le cadre de la fête portugaise organisée au CERM, le samedi 21 mai 2011, selon les horaires suivants :

arrêt de la musique à 01 h 45

fermeture des locaux et emplacements à 02 h 00

Ressources humaines

- Approuvé l'engagement de M. Remzi SELJIMI, en qualité d'aide-maçon avec entrée en fonction au 1^{er} août 2011

Gestion administrative et développement économique

- Approuvé la reconduction de l'opération "Chèques-famille" pour la rentrée scolaire 2011
- Approuvé la fermeture estivale de la Rue du Bourg, les vendredis soirs de 18 h 30 à 02 h 00 et les samedis soirs de 17 h 00 à 02 h 00, du 6 mai au 27 août 2011 inclus

Environnement

- Adjugé les travaux d'équipements électromécaniques pour la STEP

Enseignement et formation

- Approuvé la nomination de M. Nicolas PIERROZ, en qualité de coordinateur informatique pour les écoles primaires de la Ville
- Adjugé la fourniture de matériel scolaire pour la rentrée scolaire 2011
- Approuvé la nomination de

Mme Mélanie REUSE

Mme Fanny ALLAMAN

Mme Mélanie MARET

à temps partiel, et provisoirement pour une année, en qualité d'enseignantes au Centre pédagogique spécialisé (CPS)

Travaux publics

- Adjugé les travaux de génie civil pour les places de parc du parking du Midi
- Adjugé le mandat d'expertise pour la mise en zone 30/km du quartier des Bonnes Luites

- Adjugé l'éclairage pour la passerelle piétonne du Courvieux
- Approuvé l'aménagement d'une terrasse pour le Café-bar œnothèque Le Minotaure sis à la Rue du Léman 12

Bâtiments publics

- Adjugé la pose d'échafaudage et les travaux de désamiantage pour l'Ecole de Martigny-Bourg
- Adjugé l'acquisition de containers pour l'Ecole de Martigny-Bourg
- Adjugé les travaux de peinture des classes de l'Ecole Centre-Ville B
- Adjugé les travaux de remplacement du toit de l'entrée de l'école des Neuvilles

Sécurité civile

- Adjugé l'acquisition d'un nouveau programme informatique pour la gestion du CSI
- Adjugé les travaux de rénovation de l'échelle de "Martigny-Bourg 1934)

Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **Félix et Brigitte GERTSCHEN** : construction d'une maison familiale contiguë, parcelle 17242, plan 109, Chemin des Ecoliers 8, zone d'habitat individuel (R2), coord. 2570880/1104770
- **Angelo et Dominique SCALESIA** : construction d'une maison familiale contiguë, parcelle 11194, plan 109, Chemin des Ecoliers 6, zone d'habitat individuel (R2), coord. 2570900/1104770
- **Pascal BRUCHEZ** : construction d'un immeuble d'habitation, parcelle 5190, plan 45, Chemin du Milieu 4d, La Praille, zone intérêt général A, coord. 2'571'550/1'106'320

- **Joao RUA CATARINO** : construction d'une maison individuelle, parcelle 17241, plan 211, en Saragoux, zone habitat individuel (R2), coord. 2573420/1105690

- **PPE immeuble Mont-Blanc** : transformation et rénovation du bâtiment sis sur la parcelle 539, plan 6, rue de la Drance 4, zone vieille ville (VV), coord. 571'660/105'760

- **Mario CONVERSANO** : pose d'une cabane de jardin sur la parcelle 1'889, plan 14, rue des Bonnes Luites 75, zone d'habitat individuel (R2), coord. 572'410/106'490

- **Martial TERRETTAZ** : construction d'un couvert, parcelle 5736, plan 217, Grandes Maresches, Les Vorziers, zone industrielle, coord. 2572863/1106798

- **Favre SA Transports** : réfection des façades et choix des teintes, parcelles 9118-9119, plan 211, Rue du Levant 128/130, zone artisanale (AR), coord. 2572840/1105590, à savoir : façades : rouge NCS 1580R, soubassement : gris NCS 5005

- **Bernard FAVRE** : réfection des façades et le choix des teintes, parcelle 9114, plan 211, Rue du Levant 140, zone artisanale (AR), coord. 2572940/1105660, à savoir : façades : rouge NCS 1580R, soubassement : gris NCS 5005

- **Aurélie CHAPPAZ et Muth SENG** : choix des teintes pour les façades de la villa jumelée en rénovation sur la parcelle 13465, plan n° 109, rue Proz-Fontana 7, zone d'habitat collectif B (R3), à savoir : façades : crépi gris clair NCS S 1500N, avant-toit : gris foncé NCS S 4500N, soubassement : crépi gris foncé NCS S 4500N, stores volets : métal gris anthracite RAL 7016, encadrements de fenêtres : bois ou métal RAL 7016, autres : portes gris foncé NCS S 4500N

- **Thierry GIROUD** : choix des teintes pour les façades de la villa jumelée en rénovation sur la parcelle 13920, plan n° 109, rue Proz-Fontana 9, zone d'habitat collectif B (R3), à savoir : façades : crépi gris clair NCS S 1500N, avant-toit : gris foncé NCS S 4500N, soubassement : crépi gris foncé NCS S 4500N, stores volets : métal gris anthracite RAL 7016, encadrements de fenêtres : PVC blanc, autres : portes gris foncé NCS S 4500N.

- **Philippe et Romaine BONVIN** : choix des teintes pour les façades de la maison d'habitation en construction sur la parcelle 1525, plan n° 14, rue des Prés Aubert 55, zone d'habitat collectif B (R3), à savoir : façades du rez-de-chaussée et

garage : crépi RAL 5024 bleu postal, façades de l'étage : crépis RAL 7047 télégris clair, toiture : tuiles anthracite, autres éléments (cadres de fenêtres, etc...) : blanc, gris, brun

- **Ricardo TENES et Jennifer SIMPSON** : choix des teintes pour les façades de la villa en rénovation sur la parcelle 5286, plan n° 45, Chemin du Milieu 56, zone d'habitat collectif B (R3), à savoir : façades : NCS S 4502 – B (gris moyen)
actuellement brun-beige
- **Luc LOEWENSBERG** : choix des teintes pour les façades du bâtiment d'habitation en rénovation sur la parcelle 4049, plan n° 35, la Verrerie 84, zone d'habitat individuel (R2), à savoir : façades : réfection et isolation périphérique – Marmoran n° 2154 (gris clair), stores volets : gris foncé